

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

I. BILAN

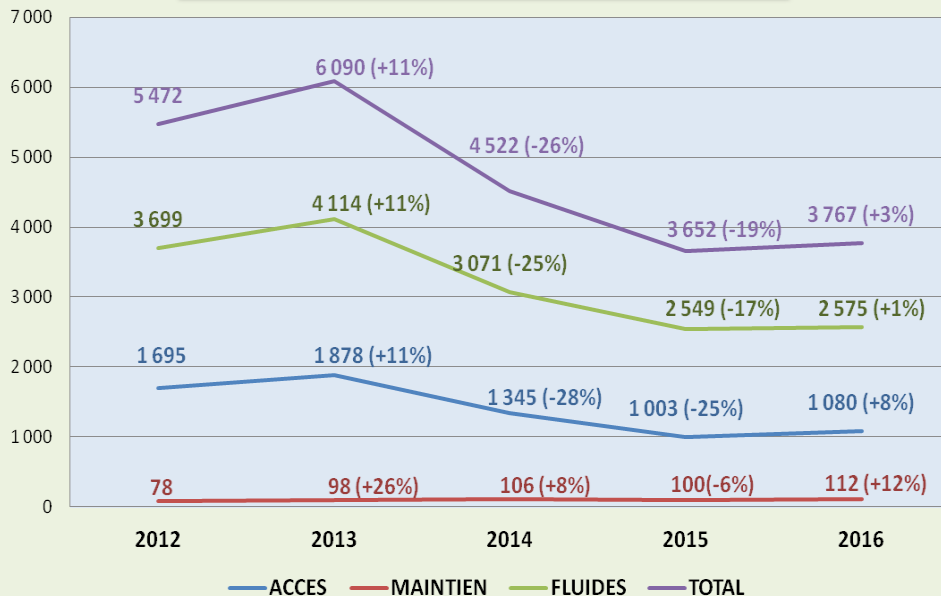
LES AIDES FINANCIERES

Evolution du nombre de demandes reçues et d'aides accordées

Les aides financières du FSL concernent:

- **les frais d'accès au logement** : dépôt de garantie, 3 premiers mois de loyers, assurance locative, frais d'agence, frais d'ouverture de compteurs eau et électricité, mobilier de 1^{ère} nécessité
- les factures impayées d'eau, d'électricité, de téléphonie fixe (**aides fluides**)
- les dettes de loyer (**aides maintien**)

Evolution du nombre d'aides FSL accordées



Evolution des demandes FSL réceptionnées



La période présentée porte sur deux Règlements Intérieurs (RI) distincts. En 2012, suite à un travail partenarial, le RI 2012-2015 a été validé. Il a introduit notamment des délais d'octroi entre les aides.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

Colonne1	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes ASLL	15,5	15,5	15,5	13
Nombre de ménages suivis	556	725	815	609*
Taux de réalisation mois/mesures	79%	86%	79%	82%

Problématique des ménages suivis 2016

	Accès	Maintien hors recherche de logement	Maintien avec recherche de logement
Nombre de ménages	248	235	126
Taux	41%	38%	21%

Dans le cadre du maintien, l'ASLL est sollicité trop tardivement dans la procédure contentieuse

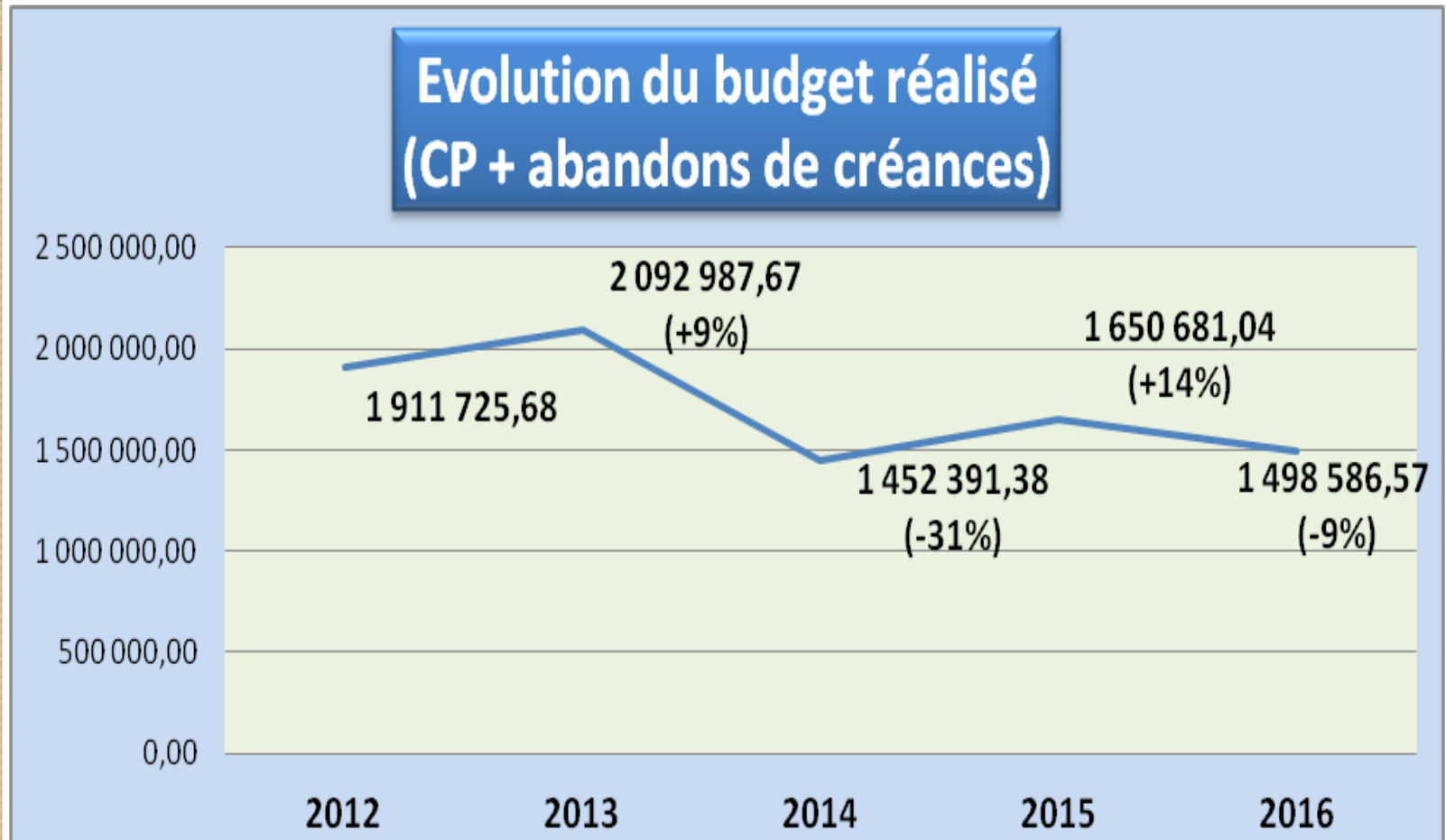
Atteinte des objectifs 2016

	Atteint	Partiellement atteint	Non atteint	En cours
Nombre de ménages	148	69	55	244
Taux	29%	12%	11%	48%

*Les données 2016 porte sur 12,5 postes

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

☐ Budget réalisé



FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

2. PERSPECTIVES

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

❑ **Réécriture du Règlement Intérieur du FSL**

Le nouveau Règlement Intérieur a été validé le 15 mars 2017.

Ce nouveau RI a intégré les objectifs suivants:

- Ouverture de l'accès aux aides
- Simplification de la procédure pour le ménage
- Responsabilisation du ménage
- Prise en compte du public prioritaire défini par le PDALHPD
- Intervention le plus en amont possible

❑ **Accompagnement Social Lié au Logement : étude et mise en place d'un système de conventionnement évitant la rupture de contractualisation avec les structures chaque année**

Une convention pluriannuelle a été mise en place avec les structures mettant en œuvre l'ASLL pour la période 2017-2020